

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement
de la Mauldre Supérieure
et de ses affluents
36 rue de Paris
78490 Montfort l'Amaury -
01.34.86.23.52**

Montfort l'Amaury, le 4 avril 2011

Monsieur Georges WILLEMOT
Délégué de la CLE
5, Rue Fontaine aux Oyères
78490 GALLUIS

Objet : Information sur le projet d'aménagements de 3 zones d'expansion de crue

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous informer de l'avancement du projet de création de 3 zones d'expansion de crues envisagées par le SIAMS : les zones QY, GAR et BARD localisées sur le ru du Breuil et le Lieutel.

Des visites sur le terrain, en présence des propriétaires et exploitants agricoles concernés, ont eu lieu début 2010 pour préparer les études complémentaires nécessaires à la précision de ces projets : relevés topographiques et sondages géotechniques (expertise des sols réalisée entre l'hiver et l'été 2010) essentiels à la définition de l'efficacité hydraulique de ces aménagements.

Par ailleurs, ces projets vous avaient été présentés, plus en détails lors des réunions d'informations des 23 septembre et 5 octobre 2010 tenues, respectivement, en mairies de Garancières et Boissy-sans-avoir.

Le bureau d'études a présenté récemment les résultats de ces études complémentaires au SIAMS.

Il en ressort que les zones QY (le long de la route du Breuil à Garancières) et BARD (entre la station d'épuration de Boissy-sans-Avoir et le marais de la Bardelle) présentent un intérêt très limité pour protéger le bourg de Vicq des crues du Lieutel. En effet, les contraintes foncières sur la zone BARD ne permettent plus d'avoir une capacité de stockage intéressante.

Par ailleurs, les relevés topographiques ont permis d'affiner la configuration de la zone GAR (amont de Garancières). Pour obtenir une capacité de stockage significative permettant de pallier les inondations survenant dans le bourg de Garancières, la hauteur de l'ouvrage a dû être augmentée. La Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT), en charge de la Police de l'Eau, a émis de fortes réserves sur cette configuration qui créerait un risque pour les habitations situées à proximité immédiate. En outre, la DDT a informé le SIAMS, par courrier officiel, que le dossier serait refusé en l'état. Sur ces constatations, le Syndicat a donc décidé de ne pas poursuivre ce projet de zone d'expansion de crue qui ne pourra aboutir d'un point de vue réglementaire.

En outre, pour les 3 zones d'expansion de crues projetées, les sondages géotechniques ont conclu à la nécessité d'implanter des dispositifs robustes permettant un bon ancrage dans le sol des aménagements envisagés. Cette contrainte technique a pour conséquence directe de porter le budget de cette opération à un minimum de 4.5 millions d'euros, à financer en quasi-totalité sur les fonds propres du Syndicat.

Vu les obstacles fonciers, les réserves réglementaires et le désengagement des partenaires financeurs sur ces projets, le comité syndical du SIAMS a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à ces projets.

Le SIAMS va toutefois relancer les organismes techniques pour rechercher une autre solution dans la traversée de Garancières.

Par ailleurs, il poursuit ses actions sur les cours d'eau du bassin versant de la Mauldre supérieure via son programme pluriannuel d'entretien de la végétation des berges qui débutera en janvier 2011. Il sera suivi par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'aménagements et d'opérations de restauration de la continuité écologique (interventions sur les ouvrages pour rétablir le fonctionnement naturel des cours d'eau).

Je vous remercie de votre collaboration lors de cette étude et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé PLANCHENAULT
Président du S.I.A.M.S.

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines